

Franska

Ny i Sverige (textversion av filmen
nyanland.arbetsformedlingen.se)

Le film "Nouveau en Suède"

À propos du film

Bonjour et bienvenue dans ce guide qui vous est destiné, vous qui avez reçu un permis de séjour suédois et qui avez le droit à des mesures spécifiques d'établissement.

Vous pouvez interrompre ce film à tout moment en appuyant sur le bouton pause. Vous pouvez à tout moment cliquer sur le menu du bas de l'écran pour changer de chapitre. Si vous voulez changer de langue, c'est en haut à droite. Et si vous préférez lire toute cette information sous forme de texte, vous cliquez sur texte.

Il y a en Suède une loi qui s'adresse à beaucoup d'entre vous qui êtes nouveaux en Suède, et qui vous donne le droit à des mesures de soutien. Le but est que vous, en tant que nouvel arrivant, trouviez rapidement du travail. Si vous n'êtes pas certain d'être couvert par cette loi, vous pouvez vous renseigner chez nous, au Service public de l'emploi.

Dans ce film, nous vous expliquons les mesures qui peuvent vous concerner et ce que vous pouvez faire vous-même pour trouver un travail.

Nous précisons les règles qui s'appliquent au logement et au versement d'une allocation, et indiquons comment prendre contact avec nous, le Service public de l'emploi. Nous vous donnons aussi des conseils pour trouver des informations auprès d'autres personnes.

A propos du Service public de l'emploi

Le Service public de l'emploi est une administration publique et, en même temps, la plus grande agence pour l'emploi du pays. La mission du Service public de l'emploi est de mettre en relation ceux qui cherchent du personnel et ceux qui cherchent un emploi, et de le faire aussi efficacement que possible. Nous sommes présents dans l'ensemble du pays. Pour vous, tous nos services sont gratuits.

Chacun est le bienvenu au Service public de l'emploi pour rechercher du travail. En tant que nouvel arrivant en Suède, vous avez aussi le droit à des mesures spécifiques de soutien pendant une période de deux ans. L'objectif est que vous trouviez un emploi au plus vite pour gagner votre vie.

Notre site internet vous permet de chercher parmi des milliers de postes disponibles, et de vous renseigner sur d'autres activités qui peuvent vous être utiles. Dans la recherche d'un travail, vous pouvez aussi recevoir le soutien et les recommandations d'un agent d'emploi.

Logement

Quand votre permis de séjour a été délivré et que vous avez décidé de rester en Suède, il vous faut aussi habiter quelquepart. La recherche d'un logement est de votre responsabilité mais, au Service public de l'emploi, nous pouvons vous apporter de l'aide.

Vous ne pouvez donc pas influencer sur le lieu où le logement vous sera proposé, mais vous avez le droit de décliner notre proposition. Dans ce cas, il ne vous sera pas fait de nouvelle proposition – et vous devrez trouver un logement par vos propres moyens.

État civil

Il est important de veiller à vous enregistrer à l'état civil pour obtenir un « personnummer » ou numéro d'identité. Cela vous facilite les choses pour encaisser l'allocation qui vous revient quand vous participez à nos activités. Le numéro d'identité vous est indispensable, notamment pour vos contacts avec l'administration et quand vous voulez ouvrir un compte en banque. C'est le Service des impôts qui est en charge de l'état civil.

Rémunération

Si vous participez aux activités prévues dans votre plan d'établissement, vous êtes rémunéré sous forme d'allocation d'établissement (« etableringsersättning »). N'oubliez pas que cette allocation doit couvrir plus que la nourriture, les vêtements et le logement. Par exemple, elle doit suffire pour les transports, comme le bus ou le métro, pour aller à des entretiens d'embauche ou des activités d'établissement.

Il y a la possibilité d'une allocation supplémentaire d'établissement, notamment si vous avez des enfants à charge ou des coûts à supporter pour votre propre logement. Pour des renseignements exacts sur les règles qui régissent l'allocation d'établissement et, éventuellement, l'allocation supplémentaire, vous devez prendre contact avec nous, au Service public de l'emploi.

Le plan d'établissement

Au Service public de l'emploi, nous allons déterminer avec vous ce que vous voulez et ce que vous pouvez faire pour trouver un travail au plus vite. C'est ce que nous faisons pendant une entrevue que l'on appelle l'entretien d'établissement, où nous préparons, ensemble, un plan d'établissement pour vous. Le plan d'établissement contient les activités qui doivent faciliter votre accès à l'emploi.

Il peut s'agir, par exemple, de leçons de suédois pour étrangers, sfi – pour vous apprendre à maîtriser la langue suédoise. Par la suite, et pour vous qui n'avez pas fini le collège ou du lycée, il y a la possibilité de compléter votre scolarité avec la formation pour adultes de Komvux.

Il peut aussi s'agir de stages, qui vous permettent d'être sur un lieu de travail, d'y apprendre un métier et de vous faire des contacts, ou de voir comment fonctionne un lieu de travail ou un secteur professionnel en Suède.

Vous pouvez aussi faire valider votre formation et vos expériences professionnelles, ce qui vous permet de savoir à quoi elles correspondent sur le marché du travail suédois. N'oubliez pas de rassembler et de conserver vos certificats, diplômes et autres références qui montrent ce que sont vos formations et expériences.

La commune où vous habitez vous proposera aussi des cours d'orientation civique, pour en savoir plus sur la manière dont fonctionne la société suédoise.

N'oubliez pas que c'est vous qui avez la responsabilité de faire les activités prévues dans le plan que nous aurons préparé ensemble. Le Service public de l'emploi est là comme soutien, et vous allez nous rencontrer plusieurs fois pour développer votre plan, et l'adapter à votre cas et à votre chemin vers un travail.

Le principe est que vous preniez part à des activités qui correspondent à un travail à temps complet, c'est-à-dire 40 heures par semaine. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas en mesure de le faire à temps

plein, il faudra adapter votre plan d'établissement. Dans ce cas, il est important que vous vous mettiez d'accord avec nous, au Service public de l'emploi. Sinon, vous risquez de ne pas recevoir de rémunération.

Si vous souffrez d'une réduction de votre capacité de travail pour cause de maladie ou d'une situation de handicap, une rééducation peut vous être proposée pour faire face, autant que possible, aux exigences du quotidien et du monde du travail.

Si vous ne parlez pas ou ne comprenez pas le suédois, nous vous proposerons un interprète. Vous pouvez aussi, par notre intermédiaire, obtenir la traduction de vos diplômes et autres documents.

Quand vous préparez votre plan d'établissement, des données qui vous concernent sont enregistrées dans notre système informatique. Ces informations sont couvertes par le secret, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas les transmettre à des personnes non autorisées.

Le chemin vers un emploi

Si vous n'avez pas déjà un travail, il est important que vous restiez toujours actif dans votre recherche d'un emploi. C'est vous qui avez la responsabilité de chercher un moyen de gagner votre vie. Au Service public de l'emploi, nous vous proposons des conseils sur la manière de vous améliorer dans votre recherche. Vous pouvez en savoir plus sur les choses qu'un employeur trouve importantes au moment d'un entretien d'embauche. Vous pouvez aussi suivre un cours pour apprendre à écrire un bon C.V. Au Service public de l'emploi, nous pouvons vous donner notre avis sur votre C.V. et vous faire des recommandations pour préparer un entretien d'embauche.

Sur notre site internet, vous trouverez des emplois disponibles et des renseignements sur différents métiers et leur potentiel d'avenir. Sur notre site, il y a aussi des informations sur les choses auxquelles il faut penser quand on choisit un métier, sur différents types d'études et sur la manière de financer vos études. Il y a aussi des liens utiles vers d'autres sites internet, qui vous renseigneront sur certains métiers ou certaines études.

Le Service public de l'emploi propose aussi des séminaires et activités qui sont consacrés à l'emploi et à la formation.

Quand vous commencez votre plan d'établissement, vous êtes aussi inscrit chez nous. Quand un employeur nous signale une place disponible, nous comparons les critères de ce poste aux personnes qui

sont inscrites chez nous. Si les critères de l'employeur correspondent à votre compétence, nous vous informerons qu'un poste est disponible et que vous pouvez y postuler.

N'oubliez pas que le Service public de l'emploi n'est que l'un des endroits où chercher un emploi. Vous pouvez aussi contacter les employeurs directement. Il y a beaucoup d'emplois qui ne sont pas annoncés et qui sont pourvus par un contact direct.

En vous inscrivant dans une agence d'intérim, vous pouvez avoir des missions sur différents lieux de travail, pour des durées plus ou moins longues.

Il est bon de parler aussi à ses amis, ses connaissances et, éventuellement, à ses employeurs précédents. Ils connaissent peut-être un poste libre qui correspond juste à votre profil.

Plus il y a de personnes qui vous connaissent, qui savent ce que vous savez faire, et qui ont votre C.V., plus vous aurez de chances de trouver un emploi.

Encore une fois, c'est vous qui avez la responsabilité de trouver un moyen de gagner votre vie.

Contact

Pour nous contacter au Service public de l'emploi, vous pouvez

- Vous rendre dans une de nos agences pour l'emploi (ouvert en semaine aux horaires ordinaires)
- Aller sur notre site internet www.arbetsformedlingen.se
- Nous appeler au 0771-416 416 ou à l'un des numéros suivants:

በዚ ዝለዕብ ኸትረኽቡና ትኽእሉ ኢኹም (Tigrinja) ቴሌፎን 0771 86 01 04	(Arabiska) للتواصل معنا 0771 86 01 01 هاتف
Звоните нам (Ryska) по телефону 0771 86 01 05	(Persiska) با ما تماس گرفتن 0771 86 01 02 تلفن
	Nagala soo xiriir (Somaliska) Telefonkan 0771 86 01 03

Si c'est nécessaire, le Service public de l'emploi a des interprètes qui peuvent faire la traduction entre votre langue et le suédois.

Bienvenue en Suède et bonne chance dans la recherche d'un emploi!